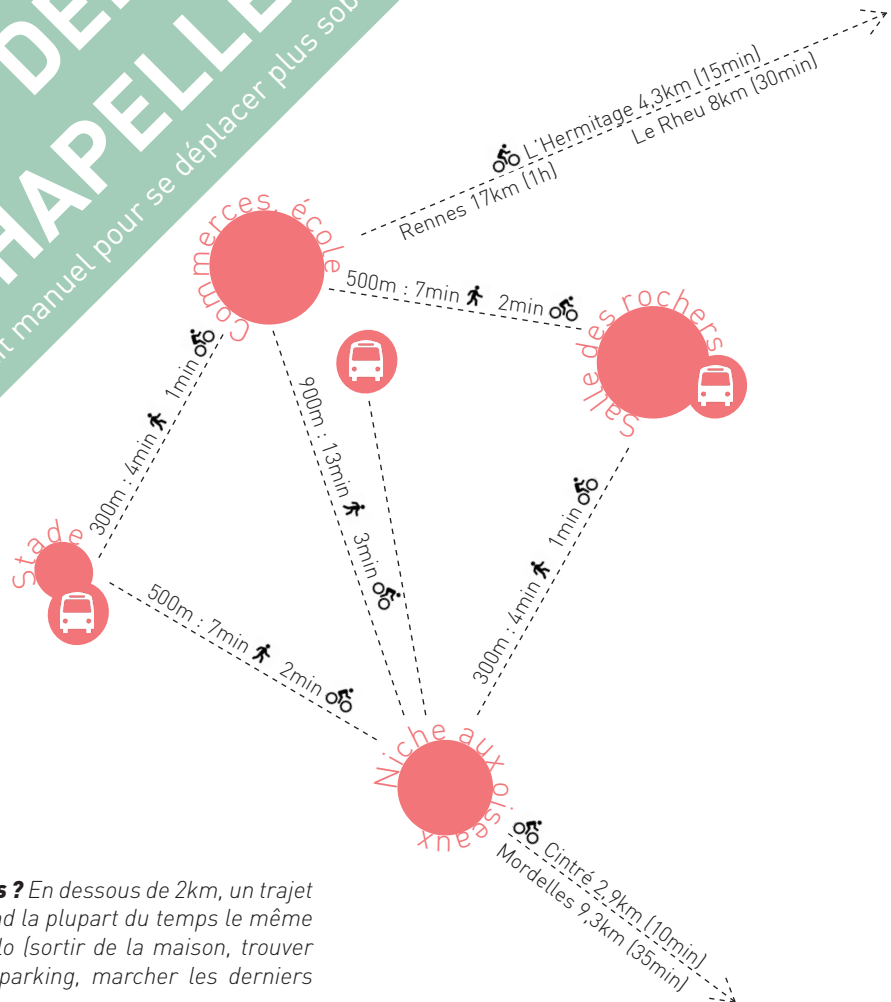


# LA CHAPELLE-THOUARAUULT

Petit manuel pour se déplacer plus sobrement et plus écologiquement



**Le saviez-vous ?** En dessous de 2km, un trajet en voiture prend la plupart du temps le même temps qu'à vélo (sortir de la maison, trouver une place de parking, marcher les derniers mètres...)!

**Le saviez-vous ?** Quasiment tout le village est accessible à vélo en moins de 5 minutes !

### PISTES CYCLABLES SUR LA COMMUNE

Une piste cyclable relie actuellement l'Hermitage (15 min) à La Chapelle-Thouarault et Cintré (10min). Des itinéraires cyclables sont balisés et sécurisés jusqu'à Mordelles (35 min) et Le Rheu (30min). Des itinéraires cyclables entre l'Hermitage et Rennes et entre la Chapelle Thouarault et Breteil sont à l'étude.

### PISTES CYCLABLES AUX ALENTOURS

Le plan du Réseau Express Vélo de Rennes Métropole est disponible sur le site de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr/se-deplacer-velo>

Une carte des pistes cyclables hors Rennes permet de découvrir des itinéraires dans les communes autour de Rennes. L'itinéraire 14 passe dans la Chapelle-Thouarault : rendez-vous sur le site [tourisme-rennes.com](https://www.tourisme-rennes.com/decouvrir-rennes/rando-velo/vel) dans l'onglet découvrir Rennes

Pour préparer vos itinéraires, pensez à utiliser l'application Géovélo !

### TESTER LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Envie de tester avant d'acheter ? Il est possible avec la STAR de louer à l'année un vélo à assistance électrique classique, un vélo-cargo ou un vélo rallongé "longtail". A partir de 145€ / an (100€ tarif réduit). Rendez-vous sur le site de la STAR, onglet «Se déplacer», puis «Vélo» : <https://www.star.fr/se-deplacer/velo/location-longue-duree>

### ACHETER UN VÉLO OU RÉPARER SON VÉLO

L'association «Le Rheu à vélo» propose des vélos d'occasion, des événements autour du vélo ainsi qu'un atelier pour venir réparer sa bicyclette ! Les locaux se situent rue de Cintré au Rheu et l'atelier est ouvert tous les samedis de 10h à 12h ainsi que de 14h à 16h30.





## **Info !** 6 lignes

de bus passent à la Chapelle-Thouarault.

Lignes STAR : 53, 153, 238,

Lignes STAR réservées aux scolaires : TS32 et TS37.

Ligne Breizhgo n°2.

### LIGNE 53 et 153

La ligne 53 rejoint le centre de Rennes en 35 minutes. Son terminus est à République et elle passe par L'Hermitage (gare, centre, Super-U) et Vezin.

Les arrêts sont situés :

- rue des Vignes (terminus)
- près de la Mairie
- près de la salle des Rochers (salle socio-culturelle)
- à Piardière
- à Gripière

Cette ligne circule tous les jours de l'année (dimanches et jours fériés inclus, en horaires adaptés) sauf le 1er mai.

Sur le même trajet, il y a aussi les bus 153 : ce sont des bus 53 "express", ils s'arrêtent moins souvent pour aller plus vite.

En semaine, il y a 40 départs par jour : un bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe, et au maximum 30 minutes aux heures creuses. Le premier départ est à 6h10, et le dernier retour à 20h55.

Les vendredis soir et les samedis soirs, deux bus de nuit permettent de rentrer de Rennes : ils partent de République à minuit et à 1h35.

Cette ligne est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

### LIGNE 238

La ligne 238 dessert le collège et le lycée du Rheu en passant par le centre de l'Hermitage, Elle est ouverte à tous les voyageurs et pas uniquement aux collégiens et lycéens.

Elle circule uniquement du lundi au vendredi. Il y a deux départs le matin (7h50 et 8h50) et deux retours en fin de journée (sauf le mercredi où les retours ont lieu le midi).

Elle n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.

### LIGNES TS32 et TS37

Les lignes scolaires TS32 et TS37 sont les deux lignes réservées aux collégiens. Ils vont aux collèges public et privé de Mordelles. Ils passent une fois le matin et une fois en fin de journée (à midi le mercredi).

La ligne TS32 passe à Pont Harel, Champ Rouget et Cherterrie (sur la départementale L'Hermitage - Breteil). La ligne TS37 passe au centre du village (Rue des Vignes, place de la Mairie, Rochers) et à Piardière et Gripière.

A noter : la ligne TS32 est aussi très pratique pour les collégiens qui ont des activités à l'Hermitage après le collège (école de musique, cours de danse, de sport...). Ils peuvent prendre ce bus le jour où ils pratiquent leur activité.



## HANDISTAR

Le service est accessible :  
aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, aux personnes mal-voyantes ,  
aux personnes ne pouvant pas utiliser les transports publics (bus et métro) seules ou accompagnées (décision prise après avis de la commission mobilité et sécurité)

HANDISTAR assure un service de transports tous les jours de l'année, excepté le 1er mai :

- sur réservation préalable
- réguliers ou occasionnels sur Rennes Métropole
- de porte à porte sans accompagnement aux étages, ni portage.

Pour recevoir un dossier d'inscription :  
Service Administratif HANDISTAR : 02 99 26 05 08 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30) ou à l'agence de Rennes, 22 place St Anne du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

## LIGNE BREIZHGO 2

Depuis Pont Harel, cette ligne dessert Rennes (terminus à la gare) dans un sens, et St Gilles, Breteil, Montfort sur Meu (arrêt à la piscine), Talensac, Iffendic, St Maugan, Maël et Gaël dans l'autre sens. On peut acheter son ticket dans le bus directement.

Direction Rennes : 8 départs en semaine, 4 départs le samedi. Vers Rennes, on peut prendre ce bus avec sa carte Star.

Direction Gaël : 10 départs par jour en semaine, et 8 fois par jour le samedi. Il ne circule pas le dimanche, ni les jours fériés.

Dans cette direction, tarif 2,5€ (2€ pour les moins de 26 ans). Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant.

**Accessibilité** : les cars Breizhgo sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, dans la limite d'une place par car. Pour votre confort et pour vérifier les conditions d'accès aux points d'arrêt, il est conseillé de réserver votre trajet en appelant le 02 99 300 300 (au plus tard la veille du trajet avant 12h)



**Sortez en bus !** des soirées conviviales et sans voiture pour profiter de la saison culturelle !  
7 fois par an, profitez de cette navette qui part de l'Hermitage et vous amène au Théâtre National de Bretagne, à l'Opéra de Rennes, à l'Orchestre national de Bretagne et au FRAC de Bretagne.  
Renseignements à la bibliothèque.

### TITRES DE TRANSPORT SUR LES LIGNES STAR ET SCOLAIRES

Pour prendre le bus, il faut avoir une carte Korrigo ou un titre de transport rechargeable. Les bus sont gratuits jusqu'à 12 ans (mais il est obligatoire d'avoir une carte même avant 12 ans). Après 12 ans, l'abonnement scolaire coûte 120€ par an et permet de faire 2 trajets par jour. Les trajets ne sont valables que du lundi au vendredi, et pas pendant les vacances scolaires. Il est possible de payer en plusieurs fois (prélèvement mensuel) en payant sur le site internet de la STAR. L'abonnement peut aussi être acheté au bar Le 13 et 3, au centre du village.

Un Bus Star pour créer sa carte et poser toutes vos questions est présent à la Chapelle-Thouarault une fois par an.

Pour les collégiens et lycéens qui commencent plus tard ou finissent plus tôt que les horaires de passage du bus, il y a un groupe de covoiturage de parents. Plus d'informations dans la partie "Covoiturage".

### CARTE KORRIGO

Il est possible de faire la demande en ligne pour recevoir sa carte Korrigo par la poste. Elle est gratuite pour tous et il est possible de charger ses titres de transport au bar Le 13 et 3.

Elle permet de se garer gratuitement dans les parkings relais de Rennes proches des métros

Tarif "famille" le week-end : ticket "Pluriel" à 5€ le samedi et le dimanche, valable toute la journée pour 5 personnes sans limite de trajet.

Il existe des tarifs pour les groupes et des tarifs solidaires pour les personnes qui ont peu de revenus. Pour bénéficier des tarifs solidaires il faut se présenter à la mairie de la Chapelle-Thouarault avec des documents justificatifs de ses revenus.

Tous les tarifs : <https://www.star.fr/titres-et-tarifs/trouver-mon-tarif>  
Site de la STAR, onglet «Titres et tarifs», puis «Trouver mon tarif».



## GARE DE L'HERMITAGE

Pour aller à Rennes, vous pouvez prendre le train à l'Hermitage. Le trajet dure 10 minutes et il y a 5 trains le matin, 3 entre midi et deux et 7 le soir (entre 16h et 20h). Le premier train part à 7h39 et le dernier retour part de Rennes à 19h40. Ce train dessert dans l'autre sens les gares de Breteil, Montfort, Montauban, La Brohinière et deux trains par jour jusqu'à St Brieuc.

Si vous prenez ce train seulement de temps en temps, vous pouvez acheter une carte "Unipass" (à la gare de l'hermitage, sur le site de la STAR si vous avez une carte Korrigo, dans les distributeurs du métro, ou dans les espaces Korrigo). La carte coûte 17€ pour 10 trajets, sans limite de durée. Il existe aussi des abonnements pour une semaine, un mois ou un an, si vous faites le trajet régulièrement.

Pour aller jusqu'à la gare de l'Hermitage:

- à vélo : à l'arrivée, il y a des parkings à vélo sécurisés.
- en bus 53, 153 ou 238.
- en voiture : pensez à covoiturer car il y a très peu de places de parking pour voitures à la gare.

Toute l'année vous pouvez emmener votre vélo dans le train, cependant, du 1er Mai au 1er Septembre, il vous faudra réserver une place pour votre vélo, avec un supplément de 1€.





# COVOITURAGE

## ***Pas toujours facile de se passer de voiture !***

*Le covoiturage peut être une bonne alternative à la voiture solo. Pour vous aider à trouver des covoitureurs, voici quelques pistes:*

### LA PLATEFORME OUEST GO

<https://www.ouestgo.fr/>

Sur ce site, vous pouvez indiquer les trajets que vous faites régulièrement ou exceptionnellement. C'est entièrement gratuit si vous êtes chauffeur; et vous pouvez choisir le montant que vous demandez à vos co-voitureurs, ou proposer des trajets gratuits.

Bon plan: les conducteurs et conductrices peuvent toucher une prime de 25€ au premier trajet partagé, et 100€ s'ils réalisent 10 trajets. Plus d'informations page suivante.

### GRUPE WHATSAPP «COLLÉGIENS DU PUBLIC»

Les bus scolaires ne proposent qu'un seul horaire de départ et de retour. Quand les élèves commencent ou finissent leur journée à d'autres horaires, les parents peuvent échanger entre eux sur ce groupe Whatsapp pour organiser les trajets. Vous pouvez demander à bénéficier de ce covoiturage même si vous n'avez pas la possibilité de faire de trajets ! Pour rejoindre le groupe, contactez Fanny au 06 12 21 47 62 (par SMS ou whatsapp uniquement). N'hésitez pas à créer d'autres groupes pour les autres établissements scolaires ou les activités.

### LA LIGNE STAR'T

C'est un mélange entre la ligne de bus et le covoiturage. Cette ligne relie Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire (un arrêt à Alphasis et un arrêt au nord du bourg) et Cesson-Sévigné (zone Viasilva), du lundi au vendredi, de 7h à 9h puis de 16h30 à 19h30. Si vous empruntez ce trajet (par exemple entre Pacé et Saint-Grégoire) en voiture pour aller travailler, vous pouvez ajouter vos trajets sur l'application et toucher 0,5€ par trajet, même sans passager, et 1€ de plus par passager transporté ! Pour les passagers, les trajets sont gratuits, et le départ est garanti : la STAR envoie un véhicule pour vous conduire à destination si aucun conducteur n'est disponible.

### PARC-RELAIS VILLEJEAN ET KENNEDY

Pour aller dans le centre de Rennes, mieux vaut laisser la voiture au parking ! Les parkings-relais de la STAR sont gratuits si vous utilisez un métro ou un bus : <https://www.star.fr/se-deplacer/parc-relais>

## PRISE EN CHARGE 50% DE L'ABONNEMENT PAR L'EMPLOYEUR

Pour les salariés du privé et les agents de la fonction publique : si vous avez un abonnement (hebdomadaire, mensuel ou annuel) à un service de bus, de train ou de location de vélo, votre employeur vous rembourse 50% du prix de cet abonnement. Tous les employeurs sont concernés par cette obligation légale, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

## LES PRIMES VÉLO

Selon votre situation et vos ressources, vous pouvez bénéficier :

- D'un bonus jusqu'à 150€ pour acheter un vélo ou le louer à l'année
- D'une prime à la conversion de 1500€ à 3000€ si vous remplacez une voiture par un vélo

## LA PRIME COVOITURAGE

Vous êtes conducteur ou conductrice et vous proposez des trajets sur une plateforme de covoiturage ? Recevez une prime de 25€ au premier trajet et de 100€ au total si vous réalisez 10 trajets. Informations pratiques : <https://www.ouestgo.fr/mobilite>

## LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES OU FMD

Ce forfait n'est pas obligatoire. Si votre employeur ne l'a pas encore mis en place, vous pouvez lui en parler ! Il concerne les salariés (CDD, CDI, stages, alternance) dont l'employeur a mis en place ce forfait, et les agents de la fonction publique, à temps plein ou partiel.

Modes de transports concernés :

- Vélos classiques et électriques
- Transports en commun, train, bus
- Trotinette classique ou électrique,
- Monoroue, gyropode, skateboard, rollers
- Covoiturage, autopartage de véhicule classique ou électrique,
- Cyclomoteur et motocyclette

L'aide est valable si vous utilisez votre propre véhicule, si vous le louez à l'année ou si vous le louez en libre-service.

Le montant de ce forfait dépend de l'employeur et du statut du salarié. Il peut aller jusqu'à 700€ par an, exonéré d'impôts. Il est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement transport en commun. Il est aussi cumulable avec la prime "Covoiturage"